

NOM de l'enfant : Prénom :

Classe rentrée 2021 : Dernière école fréquentée

Né(e) le à Nationalité

	Père* <input type="checkbox"/>	Mère* (Nom de jeune fille) <input type="checkbox"/>
Nom		
Profession		
Nom de l'employeur		
Téléphone mobile		
Téléphone professionnel		
E-mail		
Adresse		
Téléphone domicile :		

*Cocher la case du parent qui doit recevoir le courrier et les factures.

Situation de famille marié célibataire divorcé vie maritale

Nom et adresse complémentaire du conjoint (si différente) :

.....

e-mail :

Téléphone domicile :

Frères et Sœurs		
Nom et Prénom	Année de naissance	Etablissement fréquenté

REGLEMENT DES FACTURES

Je choisis le mode de paiement suivant pour l'année scolaire entière :

- prélèvement automatique mensuel (sur 9 mois) débutant le 2 octobre 2021 (*joindre un RIB : si changement de banque ou nouvelle famille*)
- paiement trimestriel par chèque au 02 octobre, 02 janvier, 02 avril

Mon fils, ma fille :

NOM : PRÉNOM : CLASSE :

- déjeunera à la cantine au forfait : (voir forfait convention financière)

lundi

mardi

jeudi

vendredi

Il n'y a ni cours ni activités le mercredi

Un enfant peut déjeuner de façon exceptionnelle à la cantine en présentant un ticket le matin même à son enseignante (les tickets sont vendus au secrétariat par carnet de 10).

ETUDE – GARDERIE

- restera à l'étude / garderie (**au forfait**)* (merci de préciser les jours)

Garderie du matin

- lundi
 mardi
 jeudi
 vendredi

Étude/ garderie du soir

- lundi
 mardi
 jeudi
 vendredi

Un enfant peut rester de façon exceptionnelle à l'étude ou la garderie en présentant un ticket à la personne qui fait l'étude ou la garderie (les tickets sont vendus au secrétariat par carnet de 10). **L'enfant qui n'est pas récupéré à 16h30 présentera un ticket d'étude ou de garderie le lendemain.**

A NOTER :

- Une **étude dirigée (CP au CM2)** est assurée de 17h00 à 18h00 tous les jours de la semaine après la récréation de 16h30. Les parents sont autorisés à venir chercher leurs enfants **uniquement entre 18h et 18h15. (ou à 18h25 sur autorisation après demande écrite).**
- **Pour la garderie du soir (PS, MS et GS)** les parents sont autorisés à venir chercher leur enfant **à 17h15 ou entre 18h00 et 18h15. (ou à 18h25 sur autorisation après demande écrite).**
- Il n'y a ni garderie, ni étude la veille des vacances scolaires.

* Tout changement ne pourra se faire qu'à la fin du trimestre et devra être signalé par écrit.

AUTORISATION DE PUBLICATION D'IMAGES

2021-2022

L'école Sainte Clotilde **dans le cadre exclusif des activités pédagogiques et éducatives** est autorisée à filmer mon enfant, à le photographier et à reproduire, diffuser et publier son image dans les journaux de l'école, site internet de l'école et supports nécessaires pour faire connaître l'établissement. Les données mises en ligne sont protégées et sécurisées.

j'autorise

Je n'autorise pas

Fait à le

Signature des parents :

Classes élémentaires

Les enfants du CE2 au CM2 autorisés à quitter seuls l'établissement seront munis d'un badge qu'ils présenteront à la personne chargée de la surveillance **(joindre obligatoirement une photo pour le badge)**. Les enfants non autorisés à partir seuls devront être récupérés par leurs parents (ou personne en ayant la responsabilité). Les enfants non récupérés vont à l'étude, leur sortie s'effectuera à 18 heures, le ticket d'étude est à régler au secrétariat.

Classes maternelles

Les enfants sont récupérés par leurs parents (ou la personne responsable) auprès des enseignantes et sont alors sous la surveillance et la responsabilité de ces derniers.

A 16h30, les enfants non récupérés sont conduits à la garderie, leur sortie peut s'effectuer à 17h15 ou à 18h.

Le ticket de garderie est à régler au secrétariat.

Nous soussignés Madame et/ou Monsieuragissant en qualité de

..... autorisons l'enfant, scolarisé à l'école Sainte Clotilde.

• **à quitter l'école accompagné par :**

Nom, Prénom	Téléphone

• **à quitter l'école seul(e) muni(e) d'un badge aux heures de sortie (enfant du CE2 au CM2 uniquement)**

A remplir très précisément :

LUNDI MIDI	-	LUNDI SOIR	MARDI MIDI	-	MARDI SOIR
JEUDI MIDI	-	JEUDI SOIR	VENDREDI MIDI	-	VENDREDI SOIR

Les enfants (du CE2 au CM2) devant sortir exceptionnellement seuls devront apporter le jour même une demande écrite à présenter à la personne chargée de la surveillance.

AUTORISATION DE SORTIE SCOLAIRE

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

Parent de : classe :

autorise mon enfant à faire les sorties scolaires pour l'année 2021-2022.

Signature des parents :

PARENTS CORRESPONDANTS

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

Parent de : classe :

Serais éventuellement intéressé(e) pour être parent correspondant de la classe de mon enfant.

Signature des parents :

Les informations confidentielles qu'elle contient sont destinées uniquement au responsable de l'établissement, aux enseignants et aux services médicaux lors d'un voyage ou d'une sortie scolaire.

Nom Prénom : _____

Date de naissance : _____ Classe: _____

Votre enfant est-il : droitier gaucher

Votre enfant a-t-il :

des problèmes de vue ? oui non

S'il doit porter des lunettes est-ce : toute la journée uniquement en classe

des problèmes d'audition ? oui non

des allergies ? asthme : oui non

alimentaires : oui non

médicamenteuses : oui non

Votre enfant bénéficie-t-il d'un PAI ? oui non

Si oui, merci de joindre l'ordonnance de médecin traitant avec les médicaments correspondants.

Nous vous rappelons qu'aucun médicament ne pourra être donné à l'élève sans PAI.

Votre enfant suit- il une rééducation en orthophonie ? oui non

Votre enfant bénéficie-t-il d'une autre prise en charge ? oui non

Laquelle ? :

RAPPEL : joindre les photocopies de vaccinations dûment remplies extraites du carnet de santé.

Etat des vaccinations (se référer au carnet de santé et aux certificats de vaccination de l'enfant)

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
DT Polio				Hépatite B	
Tétra coq				R O R	
BCG				Autres (préciser)	

Etat des maladies infantiles

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

MALADIE	OUI	NON	MALADIE	OUI	NON
Rubéole			Coqueluche		
Varicelle			Rougeole		
Oreillons			Scarlatine		
Otite			Rhumatisme articulaire aigu		
Angine					

Médecin traitant :

téléphone :

Autorisation d'hospitalisation :

J'autorise le Chef d'Établissement et, le cas échéant, les services médicaux lors d'un voyage ou d'une sortie scolaire, à prendre toutes les dispositions nécessaires si mon enfant devait être hospitalisé en urgence Le :

Signature du responsable légal :